

REPUBLICQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE LA SANTE
ET DE L'ACTION SOCIALE

DIRECTION DE LA PLANIFICATION
DE LA RECHERCHE ET DES
STATISTIQUES

FICHE VENTILATION DE COURRIER

Références :	Date : 02/04/2020	Arrivée N° : 314
Origine : MSAS	Date : 03 AVR 2020	
Objet : Ampli: Arrêté portant nomination de responsables de programme	Imputation :	
	SP ☐	CES ☐ CG ☐
	BG ☐	DSSIS ☐ DP ☐
	DPART. ☐	DR ☐ ARCH ☐
	URGENCE ☐	Toutes Div./Cel. ☒ ATI ☐
Instructions :	M'en parler ☐	Suite à donner ☐
	Etude et avis ☐	Suivi ☐
	Information ☒	Classement ☐
	Diffusion ☐	Représentation ☐

DPRS

02 AVR. 2020*008505

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un but – Une foi

**MINISTRE DE LA SANTE
ET DE L'ACTION SOCIALE**

**Arrêté portant nomination de
responsables de programme**

LE MINISTRE DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE,

- VU la Constitution ;
- VU la loi organique n° 2020-07 du 26 février 2020 abrogeant et remplaçant la loi organique n°2011-15 du 08 juillet 2011 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n°2016-34 du 23 décembre 2016 ;
- VU la loi n° 98-08 du 02 mars 1998 portant réforme hospitalière, modifiée par la loi n° 2015-12 du 03 juillet 2015 ;
- Vu la loi n° 98-12 du 02 mars 1998 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement- des établissements publics de santé, modifiée par la loi n° 2016-28 du 19 août 2016 ;
- VU la loi 2019-07 du 20 décembre 2019 portant Loi de Finances pour l'année 2020 ;
- VU le décret n° 2004-1404 du 04 novembre 2004 portant organisation du Ministère de la Santé et de la Prévention médicale ;
- VU le décret n° 2011-1880 du 24 novembre 2011 portant règlement général sur la comptabilité publique ;
- VU le décret n°2019-594 du 14 février 2019 fixant les conditions de nomination et les attributions du responsable de programme ;
- VU le décret n° 2019-910 du 15 mai 2019 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, le Secrétariat général du Gouvernement et les Ministères, modifié ;

- VU le décret n° 2019-1819 du 02 novembre 2019 fixant la Composition du Gouvernement ;
- VU le décret n° 2019-1845 du 07 novembre 2019 relatif aux attributions du Ministre de la Santé et de l'Action sociale ;
- VU le décret n° 2020-28 du 08 janvier 2020 relatif à la gestion budgétaire de l'Etat ;
- Sur la note de présentation du Directeur de l'Administration générale et de l'Equipement,

ARRETE

Article premier. – Sont désignés, Responsables de Programme :

- le Secrétaire général du Ministère de la Santé et de l'Action sociale, Responsable du Programme Pilotage, Coordination et Gestion ;
- le Directeur général de la Santé, Responsable du Programme Service Santé de Base ;
- le Directeur général des Etablissements de Santé, Responsable du Programme Service Santé de Référence ;
- le Directeur général de l'Action sociale, Responsable du Programme Protection Sociale.

Article 2.- Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Ampliations :

2-PR
2-SGG
2-MSAS/SG
2-MSAS/CAB
2-MSAS/IAAF
2-MSAS/DGSP
2-MSAS/DGES
2-MSAS/DGAS
2-MSAS/DAGE
2-MFB/DGB
2-MFB/DTCP
2-MFB/CBM
2-Intéressés
2-Archives
2-Chrono



Abdoulaye Diouf SARR